

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.216 Vœu relatif aux rendez-vous de pose des compteurs Linky.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Le Conseil de Paris, réuni en formation de Conseil municipal ;

Considérant que le déploiement de Linky se fait par étape sur le territoire parisien jusqu'en 2021 ;

Considérant que nombre de rendez-vous pris par les poseurs du compteur intelligent ne sont pas honorés, souvent sans prévenir, ce qui oblige les Parisiens à prendre leurs dispositions en vain à de multiples reprises ;

Considérant que cette désorganisation n'incite pas les usagers à faciliter l'accès à leur domicile ;

Considérant qu'un dédommagement peut être obtenu, ce qui pourrait s'avérer coûteux et dommageable pour l'équilibre économique du renouvellement de compteur, déjà fragile ;

Considérant que la durée d'intervention a été écourtée à 30 minutes pour contenir le coût du déploiement ;

Considérant que ce temps ne permet pas au technicien d'expliquer le fonctionnement du compteur intelligent pour les usagers, seul un guide papier est remis ;

Considérant qu'un des intérêts avancés de Linky est la capacité à connaître précisément sa consommation d'énergie pour mieux la maîtriser ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Nathalie FANFANT et des élus du groupe les Républicains et indépendants,

Émet le vœu :

- que le concessionnaire du réseau d'électricité, Enedis, rappelle à ses sous-traitants l'importance d'honorer leurs rendez-vous, à défaut, de prévenir systématiquement l'utilisateur de l'annulation dans les meilleurs délais;
- qu'il rappelle également à ses prestataires leur obligation de présenter les fonctionnalités du compteur intelligent.